

L'an deux mille vingt-six, vendredi 19 juin 2026, à dix-huit heures trente-sept, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 12 juin 2026, se sont réunis à la salle polyvalente de Villeblevin (12 rue des fossés de l'Ouest 89140 Villeblevin), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 22

Votants : 29

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Guéret (Michery), Danjon (Pailly), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Dorte, Laurent, Joly (Pont sur Yonne), Martin O. (Serbonnes), Spahn, Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Berthy (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Cochenec (Villeneuve la Guyard), Sellier (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Mesdames, Messieurs, Léger (Perceneige), Couturre (Saint Sérotin)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs, Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Cristovao (Pont sur Yonne), Martin L., Viana (Sergines), Talvat, Horsin (Thorigny Sur Oreuse), Coutouly, Benchabane, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Nezondet (Vinneuf)

Pouvoirs : Mme Devinat à M. Spahn, Mme Rangdet à Mme Guéret, M. Sylvestre à M. Babouhot, M. Gonnet à M. Marty, Mme Cristovao à Mme Laurent, Mme Coutouly à Mme Cochenec, M. Nezondet à Mme Sellier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités.

Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation pour accroissement saisonnier d'activité pour le service jeunesse

Le Conseil communautaire, vu,

- le code général de la fonction publique notamment son article L332-23.2°, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant,

- qu'il est nécessaire d'ouvrir 1 poste d'accroissement saisonnier d'activité pour respecter la réglementation dans le cadre du séjour en Vendée

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **CRÉE** 1 poste d'adjoint d'animation, CAT C (Echelle C1-1^{er} échelon- IB 367-IM 366) à temps complet (35/35^{ème}) pour la période estivale 2026.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,
Le Secrétaire de Séance, Frédéric VALENTI



le Président, Thierry SPAHN

